

ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2006–2007

(document AFR/RC54/3)

Le Comité régional,

Ayant examiné le Projet de Budget Programme de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice biennal 2006–2007 ainsi que les principes et orientations stratégiques à partir desquels a été élaboré ce budget,

1. APPROUVE le Projet de Budget Programme de l'OMS pour l'exercice 2006–2007;
2. FÉLICITE le Directeur général de ses efforts pour fixer une cible concernant l'affectation de ressources plus importantes aux Régions et aux pays ainsi qu'aux domaines d'activité prioritaires et, en particulier, à la Région africaine;
3. FÉLICITE le Directeur régional d'avoir favorisé la participation active de la Région à la préparation du Projet de Budget Programme pour l'exercice biennal 2006–2007;
4. PRIE le Directeur régional de veiller à ce que la planification opérationnelle, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation soient assurés en étroite collaboration avec les autorités nationales;
5. ENCOURAGE le Directeur régional à poursuivre la mobilisation de contributions volontaires pour assurer un financement adéquat de la mise en œuvre des domaines d'activité prioritaires dans la Région africaine;
6. PRIE le Directeur régional de porter la présente résolution et les points de vue exprimés par le Comité régional à l'attention du Directeur général afin qu'il puisse en tenir compte pour l'élaboration du Projet de Budget Programme qui sera soumis au Conseil exécutif à sa cent-quinzième session conformément à l'Article 55 de la Constitution.